

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, ...BRIAND Nicole-Yvette.....
Président-e de l'association...AINP Association d'information sur la Névralgie Pudendale
Et les Douleurs Pelvi-Périnéales

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Faire connaître et reconnaître la névralgie pudendale, pathologie lourde et invalidante,
Informé, orienter, conseiller, soutenir et accompagner les malades,
Apporter un soutien psychologique aux malades et à leur famille,
Favoriser les échanges entre les malades,
Obtenir la reconnaissance de cette pathologie sur le plan social
Encourager la recherche et l'information,
Sensibiliser le public au respect des personnes en situation de handicap.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

BRIAND Nicole-Yvette :	Présidente	Retraitée, anciennement gestionnaire d'immeubles
BEN ALI Soraya :	Trésorière	Comptable en invalidité
DUCOIN Claudette :	Secrétaire	Retraitée, anciennement secrétaire

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2018			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Patients atteints de névralgie pudendale et douleurs pelviennes	Cotisations et dons : 10.509 euros	100 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			



TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2018 : 10.509 euros

Ressources pour l'année 2019			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Patients atteints de névralgie pudendale et douleurs pelviennes	Cotisations et dons : 16.935 euros	100 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			



TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2019 : 16.935 euros			
Ressources pour l'année 2020....			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Patients atteints de névralgie pudendale et douleurs pelviennes	Cotisations et dons : 15.085 euros	100 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020 : 15.085 euros			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE



D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Pont Saint Martin.....

Le 24 février 2021

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)